

1416.

ORDRE *du Levrier, au duché de Bar.* (FRANCE.)

C'étoit une association de plusieurs seigneurs du duché de Bar, qui avoient pris pour marque distinctive un levrier, ayant à son col un collier où étoient ces mots : *Tout un.*

Ils promettoient de s'aimer les uns les autres, de garder leur parole, de se défendre mutuellement.

Tous les ans, ils éliosoient entr'eux un roi, et s'assembloient au mois de novembre, le jour de la Saint-Martin, et au mois d'avril, le jour de Saint-Georges.

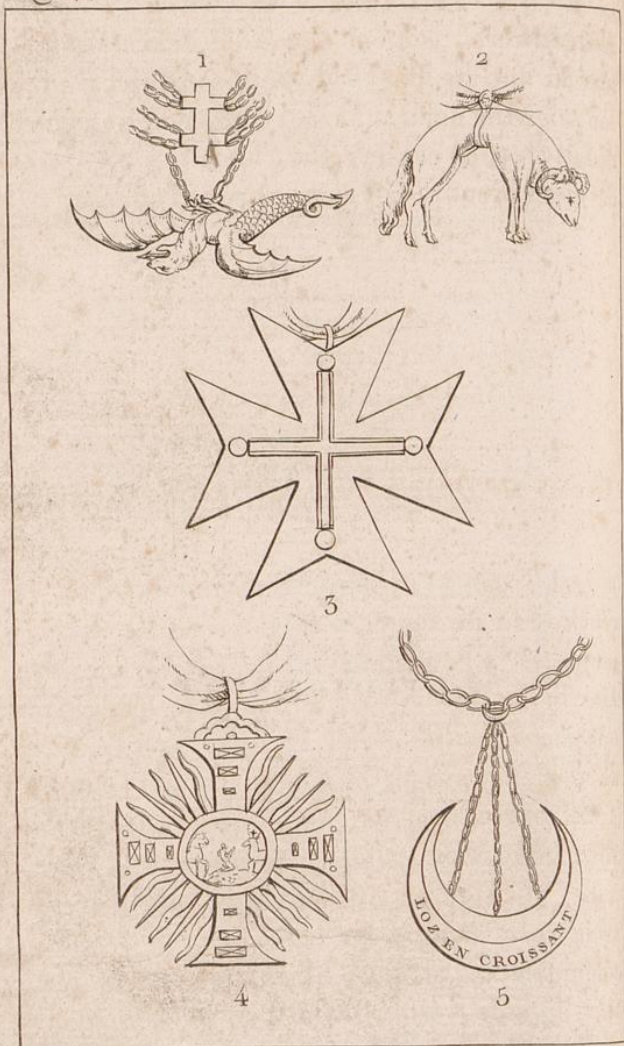
Si quelqu'un d'eux commettoit une faute, il en étoit repris dans l'assemblée par le roi.

Il y avoit obligation de se trouver à ces assemblées, sous peine d'un marc d'argent, à moins d'une excuse légitime.

On n'étoit reçu dans la compagnie que par le roi, et huit ou dix des plus distingués, et avec l'agrément du duc de Bar, protecteur.

S'il arrivoit qu'un d'eux fit tort ou dommage à





L. Gayot D. S.